



TRANSACTION

ALLIANCE IMMOBILIER – 126 AVENUE DE CANNES – 06370 MOUANS SARTOUX
Appartements – Villas – Maisons – Terrains – Locaux – Fonds de Commerces – stationnements box garages

VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION ou PROFESSIONNEL
CESSIONS DE PARTS DANS LES SCI - VIAGERS (SUR VALEUR VENALE ET GLOBALE)

PRIX	Honoraires TTC *	A la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon mandat
Stationnement, box, garage	10 % (minimum 3 500 €)	Vendeur/Acquéreur
Biens immobiliers	6 % (minimum 7 500 €)	Vendeur
Biens immobiliers	6,37% (minimum 7 500 €)	Acquéreur

VENTE D'IMMEUBLES A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL

Honoraires TTC *	A la charge
9% + TVA = 10,76 %	Vendeur ou Acquéreur

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Honoraires TTC *	A la charge
11% + TVA = 13.15 %	Acquéreur

TERRAIN A BATIR

PRIX	Honoraires TTC *	A la charge du
Terrain Forfait unique	10 %	Vendeur

AVIS DE VALEUR

200 € TTC

- TVA au taux en vigueur 20% - tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2024
- La délivrance d'une note est obligatoire
- En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

** la base calcul des honoraires : prix de vente sur la valeur vénal et globale*



LOCATION

LOCAUX D'HABITATION soumis à la loi du 6 juillet 1989

	Honoraires TTC Bailleur	Honoraires TTC Locataire
Entremise et négociation	1 Mois de loyer charges comprises (moins les points 1 & 2)	
1. Visite, Constitution du dossier, rédaction du bail	10 € TTC /m ² de surface Habitable	10 € TTC /m ² de surface Habitable
2. Etat des lieux Location Vide	3€ TTC de surface Habitable	3€ TTC de surface Habitable

STATIONNEMENTS

Honoraires TTC	Honoraires TTC
2 mois de loyer charges comprises	50% Bailleur - 50% Locataire

LOCATIONS A USAGE COMMERCIAL, GERANCE COMMERCE – INDUSTRIEL – PROFESSIONNEL

Honoraires TTC	A la charge du
2 mois de loyer charges comprises	Locataire

ADMINISTRATION – GESTION

LOCAUX D'HABITATION

Prestations	TARIFS
Gestion Courante	6% HT sur toutes les sommes encaissées, soit 7,2% TTC (minimum 20€ TTC)
Garantie de Loyer (uniquement pour les locaux d'habitation en résidence principale)	2.80 % sur toutes les sommes encaissées
Vacations	50 € HT soit 60 € TTC
Aide à la déclaration de revenus Fonciers	62 € TTC
Renouvellement de bail	200 € TTC
Duplicata de bail	10 € TTC
Avenant au bail	250 € TTC
Païement de charges copro	1.20 % TTC
Frais administratifs	3.60 €/mois

- TVA au taux en vigueur 20% TVA au taux en vigueur 20% - tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2024
- La délivrance d'une note est obligatoire